

**APPEL A PROJET
RÉSIDENCE D'ÉVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL EN CRÈCHE**

Date limite de dépôt : 19 mai 2025

**MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTÉGRALITÉ DE L'APPEL A PROJET
AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER**

CADRAGE INSTITUTIONNEL	<p style="text-align: center;">Ce projet est porté par la Direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse</p> <p>1. Le projet culturel de la mairie de Toulouse et de Toulouse Métropole, parmi ses axes majeurs, vise à défendre l'accès de tous les publics à la culture, élément majeur de citoyenneté et vecteur de lien social notamment en favorisant l'accès à la culture et ce, dès le plus jeune âge.</p> <p>2. Le PEDT (le projet éducatif de territoire) 2022-2025 prévoit dans ses engagements éducatifs, une thématique : « L'art et la culture » visant promouvoir l'accès de tous les publics aux usages et aux pratiques culturelles.</p> <p>3. Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant du Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (avril 2017) a intégré dans les 10 grands principes pour grandir en toute confiance de la Charte d'accueil du jeune enfant; « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.</p> <p>Le Rapport ministériel « développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels » Sylviane Giampino, mai 2016.</p> <p>Le rapport "Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle - Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent (ECA-LEP) janvier 2019 - Sophie Marinopoulos.</p> <p>Le Rapport HCFEA « pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant » 22 mars 2019 »; Repère 13 : Éveil artistique et culturel au quotidien ; engager les professionnels de la petite enfance dans des partenariats avec des acteurs culturels du territoire et prévoir explicitement les temps de danse, comptines, lecture d'albums, dans un climat de jeu, de créativité, de dialogue avec l'enfant ; Repère 14 : Favoriser les initiatives artistiques et culturelles entre parents, enfants et professionnelles des modes d'accueil. La petite enfance s'inscrit pleinement également dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté – Plan gouvernemental 2018.</p> <p>4. Le Fond d'Innovation Petite Enfance (FIPE), Instauré par le ministère des Solidarités, le Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance vise à soutenir le développement de solutions innovantes en faveur de l'accueil et de l'éveil des jeunes enfants. Il met l'accent sur l'accessibilité et la qualité des services destinés aux familles, notamment dans les territoires où l'offre d'accueil est insuffisante. Ce fonds encourage la coopération entre les collectivités, les structures de la petite enfance et les associations afin de promouvoir des projets éducatifs et inclusifs. Reposant sur un co-financement entre l'État, la CAF et la préfecture, il contribue à renforcer l'égalité des chances dès le plus jeune âge, à améliorer la formation des professionnels et à diversifier les modes d'accueil.</p>
OBJECTIF STRATÉGIQUE	<p>Développer un nouveau format d'éveil artistique et culturel en direction des enfants accueillis en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sur le temps d'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans.</p>

	<p>Les établissements Petite Enfance de la Mairie de Toulouse bénéficiaires du projet sont le Multi Accueil Saint Simon ; la crèche collective Jules Julien associé à la crèche familiale Ranguel et le multi accueil avec le relais petite enfance République.</p> <p><u>Attention ! Cette résidence artistique n'est pas une résidence de création ayant pour objet principal la conception d'une œuvre impliquant des séances de sensibilisation. L'objet principal reste la transmission, corrélée à la création d'une œuvre dont les jeunes enfants sont les acteurs principaux accompagnés des professionnels petite enfance.</u></p>
<p>OBJECTIFS POURSUIVIS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre aux enfants de découvrir la démarche de création artistique et/ou culturelle de rencontrer au plus près des intervenants artistiques et culturels dans le but de développer leur curiosité, leur capacité de création et de développer leur culture personnelle - dans un objectif d'éveil à soi, aux autres et à l'environnement et de s'inscrire dans la lutte contre la ségrégation culturelle 2. Permettre aux intervenants artistiques de développer un processus de transmission dans un lieu spécifique (EAJE) et donc d'améliorer leur offre à venir. 3. Permettre à l'équipe éducative (professionnels petite enfance) de rencontrer des professionnels des arts et de la culture, d'échanger avec eux, et d'être dans une démarche de co-construction au bénéfice du jeune enfant. 4. Permettre au projet de résidence de s'inscrire dans un environnement plus global que celui du contexte de la crèche en mobilisant les familles et les éventuels équipements de proximité (équipements culturels, équipement publics et associatif, etc.)
<p>FORMAT D'INTERVENTION ET LIEUX DE LA RÉSIDENCE</p>	<p>Le projet comporte trois résidences distinctes d'un ou plusieurs professionnels de la culture et des arts au sein des structures petite enfance qui se situent sur différents quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N°1 : Saint Cyprien (multi-accueil République et Relai Petite Enfance République) • N°2 : Ranguel (Crèche Collective Jules Julien et crèche familiale Ranguel) • N°3 : Basso Cambo (Multi-accueil Saint Simon) <p>Chaque structure a des espaces extérieurs. La superficie intérieure et l'effectif des structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multi Accueil République - 572,5 m² – 40 agréments - Relai Petite Enfance République – 91,5 m² - 203 agréments pour 61 Assistantes Maternelles - Crèche Collective Jules Julien – 977,5 m² – 80 agréments - Crèche Familiale Ranguel – 170 m² – 47 agréments - Multi Accueil Saint Simon – 247 m² – 25 agréments <p>Chaque structure a des espaces extérieurs et une superficie d'environ 1 000m²,</p>
<p>DISCIPLINES ARTISTIQUES VISÉES</p>	<p>Ensemble des univers culturels et des disciplines artistiques. Une attention particulière sera accordée <u>aux projets proposant des propositions pluridisciplinaires prenant en compte le développement affectif et psychomoteur du jeune enfant</u></p>
<p>STATUT DU PORTEUR DE PROJET</p>	<p>Toute structure, susceptible de recevoir des financements publics.</p>

<p style="text-align: center;">FORMAT DE L'INTERVENTION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet présenté se déclinera sur les temps de présence des enfants : de préférence les matins. 2. Le projet se déroule de Juillet 2025 à Juin 2026 et est réparti sur plusieurs semaines. Réunions préparatoires et coordination en amont de la mise en place de la résidence. 3. Le volume total des interventions par artiste ne pourra excéder 130H par résidence (coordination et interventions comprises). 4. Carte blanche est laissée aux opérateurs pour construire le contenu de leurs interventions. 5. Le projet devra s'affiner, s'enrichir et évoluer lors des échanges avec l'équipe pédagogique. 6. Gratuité totale de l'action pour les enfants et les familles. 7. Le projet s'adressera dans l'idéal à plusieurs groupes d'enfants différents. 8. Les jeunes enfants resteront sous la responsabilité des professionnels de la structure Petite Enfance. 9. Le projet prévoit un travail de pratique artistique impliquant pleinement les enfants voire leur famille. 10. Un véritable dialogue est instauré avec l'ensemble de l'équipe éducative (professionnels petite enfance) pour la construction du projet. Une présentation du fonctionnement de la structure et du projet pédagogique pourra être réalisée par les professionnels sur demande. 11. Un espace sera dédié à la création dans l'enceinte de l'établissement. 12. Un rayonnement sur le territoire doit être envisagé en lien avec les partenaires culturels potentiels du territoire (communication / valorisation). 13. Un temps de restitution et de partage est à prévoir avec les familles. 14. Prévoir un bilan/ une évaluation de l'intervention
<p style="text-align: center;">CONDITIONS DE RECEVABILITÉS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structure pouvant recevoir des financements publics (associations loi 1901...) 2. Dossier de candidature dûment complété 3. Ensemble des pièces administratives fournies
<p style="text-align: center;">CRITÈRES DE SÉLECTION</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Références et projets antérieurs menés dans le domaine de la médiation artistique et culturelle pour les 0 - 3 ans et tout particulièrement en structure d'accueil. 2. Qualité de l'approche pluridisciplinaire artistique et culturelle du projet présenté. 3. Caractère innovant / original du projet proposé. 4. Mobilisation / passerelle avec les ressources et structures culturelles du territoire. 5. Cohérence de la proposition budgétaire.

<p>MONTANT ET MODALITÉS DE LA PRESTATION</p>	<p style="text-align: center;">FINANCEMENT - PRESTATION</p> <p>Le montant alloué à ce projet est de 40 000€ réparti comme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ FIPE : 30 000€ ➤ Mairie de Toulouse – Direction Petite Enfance : 10 000€ <p>Soit 13 300€ pour chacune des trois résidences d’artistes.</p> <p>La prestation prend en compte les interventions artistiques et culturelles par des professionnels (sur la base d’un taux horaire de 75€ maximum incluant la préparation pédagogique) ainsi que des coûts complémentaires participant au bon fonctionnement du projet (achat de matériel, achat de places pour des sorties culturelles, achat de fond pédagogiques, etc.)</p> <p>La prestation de pourra prendre en compte l’achat d’un spectacle de la structure candidate.</p> <p>Le montant demandé ne peut correspondre à la valeur totale économique du service rendu. Le budget prévisionnel doit donc présenter plusieurs sources de financement dont une part de fonds propres.</p> <p>Le projet déposé de pourra faire l’objet d’aucun autre financement de la collectivité.</p>
<p>DOSSIER DE CANDIDATURE</p>	<p>Pour être recevable, le dossier adressé <u>à la mairie de Toulouse</u> doit être composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaire de candidature PDF <u>intégralement complété</u> ▪ Un devis <u>détaillé</u> ▪ Document attestant de la domiciliation de la structure et de sa raison sociale <u>datant de moins de 3 mois</u> (immatriculation INSEE) ▪ L’état financier du dernier exercice comptable ▪ Un relevé d’identité bancaire ou postal (RIB) <p>En cas de pièces manquantes ou de dossier partiellement complété, celui-ci ne pourra être traité.</p> <p>Pour d’éventuels documents volumineux (photos, vidéos...) merci d’adresser un lien de téléchargement via les plateformes d’envoi de fichiers volumineux à l’adresse mail ci-dessous.</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers : 19 mai 2025</p> <p>L’envoi du dossier et des pièces justificatives se fera sous forme dématérialisée par courriel à l’adresse suivante : evenements.DPE@mairie-toulouse.fr</p> <p>Dates des auditions des candidats recevables :</p> <p style="text-align: center;">le lundi 16 juin 2025 et le mardi 17 juin 2025</p>
<p>DROITS D’UTILISATION LIÉS A LA PUBLICATION DES</p>	<p>Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures, et liées à l’attribution des subventions, seront traitées conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.</p>

<p>RÉSULTATS</p>	<p>Tous les candidats disposeront en application de la loi précitée d'un droit d'accès et de rectifications aux données les concernant. Toute demande d'accès ou de rectification à ces informations doit être envoyée à l'adresse suivante : Mairie de Toulouse, Direction Petite Enfance, 32/34 boulevard André Netwiller, 31200 Toulouse.</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à publier le contenu de leur projet et leur nom sur tous supports de communication et auprès de la presse. Le lauréat devra mentionner dans sa communication que le projet bénéficie d'un financement de la Mairie de Toulouse (logo) et de la Cité Éducative (logo).</p> <p>Les lauréats autoriseront la Mairie de Toulouse à prendre des photos ou vidéos lors de la mise en œuvre de la résidence en lien avec les EAJE.</p> <p>Pendant une durée de 5 ans et dans le monde entier, le lauréat cède à la Mairie de Toulouse les droits de reproduction et de représentation relatifs au contenu du projet pour les supports de communication et auprès de la presse. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, une convention sera signée entre la Mairie et le porteur de projet.</p> <p>Enfin, la Mairie de Toulouse se réserve le droit d'organiser des visites sur site lors du déroulement de la résidence organisée par le lauréat, en lien avec les EAJE.</p>
<p>CALENDRIER PRÉVISIONNEL</p>	<p>Jury et auditions de Sélection (Mairie de Toulouse) : Juin 2025 Rencontres avec les EAJE et préparation du projet: Juillet à Octobre 2025 Début des résidences : à partir de Novembre 2025</p>

PROCÉDURE DE RÉPONSE A L'APPEL A PROJET EAC en 4 ÉTAPES

- 1 Téléchargez sur le site de la mairie le formulaire de candidature
- 2 Remplissez intégralement le formulaire de candidature. Merci d'enregistrer le document en le renommant comme suivant **EAC2025_[nom de votre structure en majuscule]**
- 4 Scannez et enregistrez toutes les pièces justificatives : devis + attestation INSEE + derniers statuts + état financier du dernier exercice + RIB + brochure de la structure etc.
- 5 Envoyez par mail l'ensemble de ces documents en pièces jointes à l'adresse evenements.DPE@mairie-toulouse.fr

Pour toute question ou complément d'information, merci de nous contacter par mail (evenements.DPE@mairie-toulouse.fr ou au 05.61.22.37.70)